



SAISON 2026 – 2027

DEÛLE & LYS
BADMINTON CLUB



DOSSIER D'INSCRIPTION

☐ Je souhaite également m'inscrire dans la section PLUMFOOT

N° de licence :

PHOTO

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Sexe : F M

Taille POLO / T-SHIRT :

Né(e) le :/...../..... À

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél fixe : Tél port :

Email :

Professions : (des parents pour les mineurs)

☐ Je soussigné déclare adhérer à l'assurance « responsabilité civile et accidents corporels » proposée par la Fédération Française de Badminton et avoir pris connaissance des garanties complémentaires et des informations relatives à la notion d'assurance (info sur <https://www.ffbad.org/>).

☐ Je suis intéressé pour participer à la vie du club :

☐ En m'engageant comme officiel technique (arbitre, juge-arbitre, juge de ligne) et /ou comme organisateur de compétition (formations prises en charge par le club).

☐ En participant à l'encadrement des créneaux (loisirs ou compétition).

☐ En aidant à ponctuellement à l'organisation des événements du club.

☐ En contribuant à la recherche de nouveaux partenaires et sponsors du club.

Signature (obligatoire) du licencié ou de son représentant légal

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Le/...../.....

JOINDRE LE CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Considérant le Code du Sport – Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,

- Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit, aux mesures de contrôle prévues par le présent titre ».

- Article L-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence Française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques, et à des prélèvements biologiques destinés à mettre évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins ».

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné..... autorise gracieusement le DLBC

☐ pour moi-même

☐ pour le mineur :

- à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.
- à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et de les utiliser dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait à :

Le :/...../.....

Signature

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné M. ☐ Mme ☐ PRENOM : NOM : agissant en

Qualité de père ☐ , mère ☐ , tuteur ou tutrice ☐

Autorise mon enfant

- À participer aux entraînements et compétitions
- Les responsables du club à faire intervenir les services de santé public en cas d'accident corporel de mon enfant.

Le :/...../.....

Signature :

La prise en charge des enfants et la responsabilité du club ne sont assurées que pendant les heures d'entraînement.

Les parents ou tuteurs, avant de laisser leur(s) enfant(s) devront s'assurer de la présence d'un entraîneur ou d'un responsable.

De même, à la fin de l'entraînement, les parents devront reprendre leur(s) enfant(s) à l'intérieur de la salle, ou signer la décharge ci-dessous :

M., Mme autorise mon enfant à rentrer seul.

Signature :